



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bénévolat

Question écrite n° 102762

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, chargée de la jeunesse et de la vie associative, sur l'importance du bénévolat dans notre pays. Il lui demande si elle envisage de soutenir cet atout formidable de dynamisme et de solidarité en appuyant l'attribution du label « grande cause nationale 2012 » au bénévolat associatif.

Texte de la réponse

La labellisation « Grande cause nationale » est attribuée chaque année par le Premier ministre dans les conditions fixées par sa circulaire du 20 septembre 2010 relative aux concours des sociétés du secteur public de la communication audiovisuelle aux campagnes d'intérêt général faisant appel à la générosité publique. Les demandes d'agrément doivent être adressées au service d'information du Gouvernement dans le mois qui suit la publication du communiqué de presse diffusé sur le portail du Gouvernement (www.gouvernement.fr), en général à l'automne. À noter que seuls les dossiers déposés par les associations ou collectifs d'associations peuvent faire l'objet d'un examen. Je soutiendrai les candidatures des organismes qui proposeront le thème du bénévolat associatif au titre du label « Grande cause nationale » 2012. Il convient par ailleurs de souligner que l'attribution de ce label « Grande cause nationale » n'est pas l'unique manière de mettre en lumière le bénévolat. Ainsi, les institutions communautaires ont déclaré 2011 « année européenne du bénévolat et du volontariat ». Partout en Europe, près de cent millions de bénévoles et volontaires sont mis à l'honneur. Il s'agit là d'une excellente occasion de valoriser l'action quotidienne, souvent trop discrète, des associations. C'est également l'occasion de promouvoir l'engagement, notamment vis-à-vis des jeunes générations. À travers une vaste campagne de labellisation mise en place par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, ce sont plus de trois mille projets locaux et deux cents projets nationaux qui seront ainsi soutenus en 2011. Cette année européenne se déroule au rythme des centaines d'événements portés par les associations, les fondations d'entreprise, établissements publics, collectivités et devrait en conséquence profiter largement à l'engagement citoyen dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102762

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2649

Réponse publiée le : 13 septembre 2011, page 9892